

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1511

8 août 2006

SOMMAIRE

Adia International S.A., Luxembourg	72496	Joconde Investments S.A., Luxembourg	72511
Anchor Holding S.A., Luxembourg	72502	Kanlpe S.A.H.	72515
Androcles, S.à r.l., Luxembourg	72519	Kilbroney Finance S.A., Luxembourg	72483
Anticimex Reinsurance S.A., Luxembourg	72528	LCF Financial Participations, S.à r.l., Luxembourg	72484
Aragorn Holding S.A., Luxembourg	72518	Margas, S.à r.l., Luxembourg	72526
Arcturus Investment Holding S.A., Luxembourg ..	72525	Marylebone Road CBO 4A S.A., Luxembourg ...	72494
Aurora Invest S.A.	72495	Mauï S.A., Luxembourg	72496
Caixa Funds, Sicav, Luxembourg	72514	Mauï S.A., Luxembourg	72496
Capgemini Reinsurance Company S.A., Luxem- bourg	72495	MBS Fund, Sicav, Luxembourg	72526
CDO Master Investments 2 S.A., Luxembourg ...	72512	Mediterranean Nautilus S.A., Luxembourg	72490
CDO Master Investments 3 S.A., Luxembourg ...	72512	Mirant Luxembourg Investments, S.à r.l., Luxem- bourg	72519
Covéa Re S.A., Luxembourg	72493	Mistral Investments S.A., Luxembourg	72513
D.B.M.G., Distribution Business Management Group S.A., Luxembourg	72511	Neptun Cruises S.A., Esch-sur-Alzette	72490
DB Vita S.A., Luxembourg	72511	Netcleanse International S.A., Luxembourg	72513
DWS Dynamic, Sicav, Luxembourg	72503	New Tech Venture Capital Management II S.A., Luxembourg	72525
DWS Hedge, Sicav, Luxembourg	72511	New Tech Venture Capital Management S.A., Lu- xembourg	72519
Dynamic Funds, Sicav, Luxembourg	72503	NGI S.A., Luxembourg	72482
ER S.A., Luxembourg	72484	Oryx Consulting S.A., Bertrange	72483
Euro-Gate, Sicav, Luxembourg	72516	Publimed, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	72490
F.M.C. (Flash Media Communications) S.A., Ber- trange	72493	Red Valley (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg ..	72504
Fallowfield S.A., Luxembourg	72510	Regolo Finance S.A., Luxembourg	72482
Fierro Investors Luxembourg S.A., Luxembourg ..	72513	Roquette Re S.A., Luxembourg	72491
Finplatz S.A., Luxembourg	72498	S.F.C. Révision. Société Fiduciaire, Comptable et de Révision, S.à r.l., Luxembourg	72503
Forsete Investments S.A., Luxembourg	72512	Scirocco Investments S.A., Luxembourg	72512
Foyer Finance S.A., Leudelange	72489	Select Travel S.A., Luxembourg	72489
FPM Funds, Sicav, Luxembourg	72502	Soprimmo S.A. Holding, Luxembourg	72496
Gecofisc S.A., Luxembourg	72489	Soprimmo S.A. Holding, Luxembourg	72497
General Electrical Equipements Luxembourg S.A. (GEEL), Rodange	72512	Synthesis Fund Advisors S.A., Luxembourg	72516
Greiwels, S.à r.l., Bertrange	72517	Tribune Capital Partners S.A., Luxembourg	72482
Grimal Holding S.A., Luxembourg	72483	Trinoro, S.à r.l., Luxembourg	72516
GSO Luxembourg Origination Funding, S.à r.l., Luxembourg	72484	Tulico Holding S.A., Luxembourg	72502
ICM Diversified Alpha Funds, Sicav, Luxembourg	72526	Value Star, Sicav, Luxembourg	72503
Icmos (Luxembourg) S.A., Luxembourg	72526	Vattenfall Reinsurance S.A., Luxembourg	72491
Immo Belge Invest S.A.	72515	Voyages Flammang, S.à r.l., Esch-sur-Alzette ...	72490
Immobilien Progress Management S.A., Luxem- bourg	72491	VTS Consulting, S.à r.l., Luxembourg	72516
Indeff S.A., Bertrange	72490	Zamin, S.à r.l., Luxembourg	72482
Jex, S.à r.l., Luxembourg	72483	Zimmer Investment Luxembourg S.C.A., Luxem- bourg	72513
		Zimmer Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	72513

**TRIBUNE CAPITAL PARTNERS S.A., Société Anonyme,
(anc. MEDIAWIN & PARTNERS S.A.).**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 90.706.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 juin 2006.

P. Bettingen

Notaire

(052378.03/202/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

ZAMIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,-.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 96.759.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2006, réf. LSO-BR01001, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(052388.03/1005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

NGI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 64.060.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2006, réf. LSO-BR01104, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2006.

MERCURIA SERVICES

Signature

(052391.03/1005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

REGOLO FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 81.340.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 8 mai 2006 tenue près du cabinet de M^e G. Rauchs, administrateur provisoire de la société à Luxembourg, 26, rue Michel Rodange.

L'assemblée a décidé:

De fixer le siège social de la société au 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

Ancien siège dénoncé: 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

2. De nommer comme nouveau commissaire aux comptes:

- GUENDALINA CONSULTING LTD ayant son siège social à Malte, Suite n° 317, Vincenti Buildings, 14-19 Strait Street, Valletta VLT 08.

3. De nommer comme nouveaux administrateurs:

- FORT RICASOLI LTD ayant son siège social à Malte, Suite n° 316, Vincenti Buildings, 14-19 Strait Street, Valletta VLT 08;

- Mme Rita Marongiu, demeurant à Parme (Italie), Via Jacobs, 4;

- M. Antonio Boselli, demeurant à Parme (Italie), Viale Mentana, 25.

Les mandats du commissaire aux comptes et des administrateurs prendront fin en 2012.

Luxembourg, le 9 mai 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05332. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052403.03/263/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

GRIMAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 76.463.

Constituée par-devant M^e Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, en date du 31 mai 2000, acte publié au Mémorial C n° 776 du 24 octobre 2000.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2006, réf. LSO-BR00470, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GRIMAL HOLDING S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(052393.03/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

JEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 91.829.

Constituée par-devant M^e Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 janvier 2003, acte publié au Mémorial C n° 320 du 25 mars 2003.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2006, réf. LSO-BR00479, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JEX, S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(052395.03/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

KILBRONEY FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 92.624.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 28 mars 2003, acte publié au Mémorial C n° 443 du 23 avril 2003.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2006, réf. LSO-BR00485, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KILBRONEY FINANCE S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(052397.03/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

ORYX CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 104.687.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 30 mai 2006

Résolutions

- La société AUDICO INTERNATIONAL S.A. a déclaré vouloir renoncer à son mandat d'administrateur.
- La société MAYA INVEST LIMITED, ayant son siège à JE2 3NT Jersey, St. Helier, Conway House (3rd floor), 7-9 Conway Street, ici représentée par Madame Maria Keersmaekers, demeurant à L-8064 Bertrange, 1 Cité Millewée, sera nommée comme administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

L. Voet / M. Cady / L. Lesire

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2006, réf. LSO-BR00490. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052434.03//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

LCF FINANCIAL PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 99.851.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 19 mars 2004, acte publié au Mémorial C n° 536 du 24 mai 2004.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2006, réf. LSO-BR00491, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LCF FINANCIAL PARTICIPATIONS, S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(052398.03/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

ER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 97.108.

Le bilan établi au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2006, réf. LSO-BR00673, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2006.

Pour ER S.A.

FIDUCIAIRE FORIG SC

Signature

(052404.03/1039/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

GSO LUXEMBOURG ORIGATION FUNDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 116.886.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the eighteenth day of May.

Before Maître Léon Thomas called Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie.

There appeared:

GSO ORIGATION FUNDING PARTNERS LP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office in 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901 (USA), registered in the State of Delaware under the US tax identification number: 03-0581368,

here represented by:

Maître Patrick Chantrain, lawyer, residing professionally in L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer,

by virtue of a proxy given under private seal on May 12, 2006.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Corporate object. The purposes for which the Company is established are the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of it purpose.

The Company may loan or borrow in any form with or without security and proceed within the limits foreseen by law to the issuance of bonds which may be convertible.

Moreover the Company may acquire, manage, develop or transfer any real estate located in Luxembourg or abroad.

In a general manner the Company is authorised to do any commercial or financial acts relating to the movable or real estate property or any further act in consistency with its corporate object.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name GSO LUXEMBOURG ORIGINATION FUNDING, S.à r.l.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The Company's corporate capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), represented by 100 (one hundred) shares of EUR 125.- (one hundred twenty-five Euro) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the corporate capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the corporate capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Modification of the capital. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 13 of these Articles.

Art. 8. Payments. Each share entitles to a fraction of the corporate assets of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Multiple beneficiaries. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of Shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. Management of the company. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of manager(s) of category A and manager(s) of category B. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the board of managers, obligatorily one manager of category A and one manager of category B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Art. 12. Managers' liability. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 13. Shareholders' meeting, Shareholders' resolutions, Amendment to the articles. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the corporate capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's corporate capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 14. Financial year. The Company's year starts on the 1st January and ends on the 31st December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st December 2006.

Art. 15. Annual accounts. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. Distribution of profits, Legal reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s).

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers.
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
3. The decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the shareholders.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 17. Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

At the time of winding-up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 18. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The 100 (one hundred) shares have been subscribed by GSO ORIGINATION FUNDING PARTNERS LP, prenamed.

GSO ORIGINATION FUNDING PARTNERS LP, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Resolutions of the sole shareholder

- 1) The Company will be administered by the following managers:
 - Mr George Fan, manager, born on 2 March 1970 in New York (USA), residing in New York, 400E. 56th Street, Apt 39-S, NY 10022 (USA), category A manager.
 - Mrs Carine Bittler, director, born on 10 October 1949 in Horgenzell (Germany), residing in L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre, category B manager.
- 2) The address of the corporation is fixed in L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Commercial Companies Act dated 10 August 1915 and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg-Bonnevoie, in the Office, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, acting as here above stated, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-huit mai.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

GSO ORIGINATION FUNDING PARTNERS LP, une société de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901 (USA), immatriculée dans l'Etat du Delaware sous le «US tax identification number»: 03-0581368,

ici représentée par:

Maître Patrick Chantrain, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer,

en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé en date du 12 mai 2006.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée ainsi qu'il a été dit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société pourra prêter, emprunter avec ou sans garantie et émettre dans les limites prévues par la loi des obligations qui pourront être convertibles.

En outre, la Société pourra acquérir, administrer, développer et céder toute propriété immobilière sise à Luxembourg ou à l'étranger.

D'une manière générale, la société est autorisée à effectuer toutes opérations commerciales ou financières de nature mobilière ou immobilière qui sont en conformité avec l'objet social prédécrit.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Nom. La Société aura la dénomination: GSO LUXEMBOURG ORIGINATION FUNDING, S.à r.l.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Modification du capital. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 13 des présents Statuts.

Art. 8. Paiements. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Bénéficiaires multiples. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Cession de parts. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. Gestion de la société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article 11 aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance, dont obligatoirement un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Art. 12. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 13. Assemblées générales, Décision des associés, Modifications des statuts. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 14. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2006.

Art. 15. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 16. Distribution de bénéfices, Réserve légale. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 17. Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 18. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les 100 (cent) parts sociales ont été souscrites par GSO ORIGINATION FUNDING PARTNERS LP, prénommée.

GSO ORIGINATION FUNDING PARTNERS LP, représentée ainsi qu'il a été dit, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Résolution de l'associé unique

1) La Société sera administrée par les gérants suivants:

- Monsieur George Fan, dirigeant, né le 2 mars 1970 à New York (USA), domicilié à New York, 400E. 56th Street, Apt 39-S, NY 10022 (USA), gérant de catégorie A,
- Madame Carine Bittler, dirigeant de société, née le 10 octobre 1949 à Horgenzell (Allemagne), domiciliée à L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre, gérant de catégorie B.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

72489

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimées approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, dûment représentée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, agissant ainsi qu'il a été dit, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Chantrain, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2006, vol. 28CS, fol. 57, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 12 juin 2006.

T. Metzler.

(055050.03/222/299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2006.

FOYER FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 46, rue Léon Laval.

R. C. Luxembourg B 33.850.

Les comptes annuels, les comptes consolidés et rapports du réviseur d'entreprises au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 17 mai 2006, réf. LSO-BQ05004 et LSO-BQ05007, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FOYER FINANCE S.A.

F. Tesch / A. Elvinger

Administrateur-délégué / Président

(052405.03/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

SELECT TRAVEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 3, place de la Gare.

R. C. Luxembourg B 53.439.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, réf. LSO-BQ09113, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2006.

Signature.

(052411.03/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

GECOFISC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 45.679.

RECTIFICATIF

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 20 juillet 2005 (déposé le 29 juillet 2005 sous la référence LO50067617)

Dans le point 5 relatif au transfert du siège social, il fallait lire «1A, rue du Fort Dumoulin à la place de 11, boulevard Dr Charles Marx».

DANDOIS & MEYNIAL

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2006, réf. LSO-BR00395. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052419.02//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

MEDITERRANEAN NAUTILUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 78.086.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2006, réf. LSO-BR00924, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2006.

MEDITERRANEAN NAUTILUS S.A.

R. de Rimini

Le Président du Conseil d'Administration

(052413.03/850/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

PUBLIMED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 58, rue de l'Alzette.
R. C. Luxembourg B 39.610.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, réf. LSO-BQ09111, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2006.

Signature.

(052414.03/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

NEPTUN CRUISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 58, rue de l'Alzette.
R. C. Luxembourg B 62.796.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, réf. LSO-BQ09110, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2006.

Signature.

(052415.03/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

VOYAGES FLAMMANG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 58, rue de l'Alzette.
R. C. Luxembourg B 19.083.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, réf. LSO-BQ09108, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2006.

Signature.

(052417.03/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

INDEFF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 96.166.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 30 mai 2006

Résolutions

- La société AUDICO INTERNATIONAL S.A. a déclaré vouloir renoncer à son mandat d'administrateur.
- La société MAYA INVEST LIMITED, ayant son siège à JE2 3NT Jersey, St. Helier, Conway House (3rd floor), 7-9 Conway Street, ici représentée par Madame Maria Keersmaekers, demeurant à L-8064 Bertrange, 1 Cité Millewée, sera nommée comme administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.

L. Voet / M. Cady / L. Lesire

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2006, réf. LSO-BR00504. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052437.03//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

72491

ROQUETTE RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 90.657.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 6 juin 2006, réf. LSO-BR01041, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

Signature

(052418.03/682/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

VATTENFALL REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 49.528.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2006, réf. LSO-BR01046, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VATTENFALL REINSURANCE S.A.

SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

(052420.03/682/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

IMMOBILIEN PROGRESS MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 116.861.

STATUTS

L'an deux mille six, le trente et un mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société de droit américain MONTCLAIR INTERNATIONAL TRADING LLC, ayant son siège social au 7454, Lancaster Pike, n° 402, Hockessin, Delaware 19707.

2.- Monsieur Riccardo Moraldi, employé privé, né à Milan (Italie), le 13 mai 1966, demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie.

Les deux comparants sont ici représentés par Madame Valérie Wesquy, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées à Luxembourg, en date du 23 mai 2006.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de IMMOBILIEN PROGRESS MANAGEMENT S.A. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est fixée pour une durée illimitée.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La Société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance. D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La Société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en 310 (trois cent dix) actions de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

La Société se trouve engagée par la signature de deux administrateurs conjointement.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Dans ce cadre, le Conseil d'Administration n'est pas autorisé à disposer et/ou à affecter en garantie sous quelque forme que ce soit les immeubles et les participations détenus par la Société, en tout ou partie. En conséquence de quoi, la disposition et l'affectation en garantie de tout ou partie des immeubles et participations de la Société seront de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications de statuts.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2006.

2.- La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- La société de droit américain MONTCLAIR INTERNATIONAL TRADING LLC, prédésignée, trois cent neuf actions	309
2.- Monsieur Riccardo Moraldi, prédésigné, une action	1
Total: trois cent dix actions	310

Les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille trois cents euros (1.300,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Andrea De Maria, employé privé, né le 1^{er} août 1975 à Tricase, Italie et demeurant professionnellement au 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg;
 - Monsieur Riccardo Moraldi, employé privé, né à Milan (Italie), le 13 mai 1966, demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie;
 - Mademoiselle Annalisa Ciampoli, employée privée, née le 1^{er} juillet 1974 à Ortona (Italie) et demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:
 - La société à responsabilité limitée MAYFAIR TRUST, S.à r.l., ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur, R.C.S. en cours d'attribution.
- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.
- 5.- Le siège social est fixé à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
- 6.- Le conseil est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Wesquy, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 1^{er} juin 2006, vol. 470, fol. 48, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 12 juin 2006.

M. Schaeffer.

(054830.03/5770/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2006.

COVEA RE, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 28.590.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2006, réf. LSO-BR01049, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COVEA RE

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(052421.03/682/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

F.M.C. (FLASH MEDIA COMMUNICATIONS) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 88.744.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 19 mai 2006

Résolutions

- La société AUDICO INTERNATIONAL S.A. a déclaré vouloir renoncer à son mandat d'administrateur.
- La société PARAMOUNT ACCOUNTING SERVICES LIMITED, ayant son siège à Republic of Mauritius, Port Louis, 5th Floor C&R Court, 49 Labourdonnais Street, ici représentée par Monsieur Lucien Voet, expert-comptable, demeurant à L-8064 Bertrange, 1 Cité Millewée, sera nommée comme administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

L. Voet / M. Cady / L. Lesire

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2006, réf. LSO-BR00509. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052440.03//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

MARYLEBONE ROAD CBO 4A S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 87.877.

DISSOLUTION

In the year two thousand six, on the twenty-fourth of May.

Before Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

Mr Frédéric Lahaye, private employee, residing professionally at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, acting in the name and on behalf of STICHTING MARY A-I, a foundation (Stichting) established under the laws of The Netherlands, registered with the Amsterdam Chamber of Commerce under number 3417.44450, having its registered office at Parnassustoren, Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam, The Netherlands,

by virtue of a proxy given on March 28th, 2006, at Amsterdam,

which proxy initialled ne varietur by the person appearing and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, acting in its capacity as sole shareholder of MARYLEBONE ROAD CBO 4A S.A. a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, incorporated, pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich, on June 6th, 2002, published in the Mémorial C, n° 1109 of July 19, 2002, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 87.877, having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, whose articles have not yet been amended since the incorporation (the «Company»),

has requested the undersigned notary to document the following:

- That the appearing party is the sole shareholder of the Company.
- That the Company's corporate capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) represented by thirty-one (31) shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.
- That the company has had no more activity since December 2005.
- That the appearing party, as sole shareholder of the Company, declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.
- That the appearing party, as sole shareholder of the Company, declares explicitly to proceed with the immediate dissolution of the Company, with effect on December 31st, 2005.
- That the appearing party declares to take over all assets and to assume all liabilities of the Company and acknowledges that the dissolution of the Company is thus terminated without any liquidation procedure and without prejudice to the rights of any third part, given that the appearing party assumes all liabilities actually known or unknown of the Company.
- That full discharge is granted to the directors and to the statutory auditor for the carrying out of their mandate up to the date of this deed.
- That the Company is therewith fully dissolved.
- That the shareholder's register of the dissolved Company is cancelled.
- That the books and documents of the Company shall be kept during a period of five years at the registered office of the dissolved Company at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges, which shall be borne by the Company, are estimated at EUR 1,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Frédéric Lahaye, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, agissant au nom et pour le compte de STICHTING MARY A-I, une fondation (Stichting) régie par le droit hollandais, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam, sous le numéro 3417.4450, ayant son siège social à Parnassustoren, Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam, Hollande,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 28 mars 2006, à Amsterdam,

laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle associée, représentée comme ci-dessus, agissant en sa qualité de seule actionnaire de MARYLEBONE ROAD CBO 4A S.A. une société anonyme régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire Maître Paul Decker, de résidence à Luxembourg-Eich, le 6 juin 2002, publié au Mémorial C, n° 1109 du 19 juillet 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 87.877, ayant son siège social

au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, les statuts de laquelle n'ont pas encore été modifiés depuis la constitution (la «Société»), a requis le notaire soussigné d'acter:

- Que la comparante est le seul actionnaire de la Société.
- Que le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.
- Que la comparante, en tant que seule actionnaire de la Société, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.
- Que la comparante, en tant que seule actionnaire de la Société, déclare expressément procéder à la dissolution immédiate et la liquidation de la Société.
- Que la comparante déclare reprendre à sa charge tous les actifs et passifs de la Société et reconnaît que la liquidation de la Société est ainsi achevée sans procédure de liquidation et sans préjudice des droits des tiers du fait que la comparante répond personnellement de tous les engagements sociaux.
- Que la décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de cet acte.
- Que la Société est complètement dissoute.
- Qu'il est procédé à l'annulation du registre des associés de la Société dissoute.
- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social de la Société: 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société sont estimés à 1.000,- EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, à la date indiquée en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Lahaye, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2006, vol. 28CS, fol. 65, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 1^{er} juin 2006.

P. Decker.

(053936.03/206/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

CAPGEMINI REINSURANCE COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 24.867.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2006, réf. LSO-BR01066, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CAPGEMINI REINSURANCE COMPANY

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(052422.03/682/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

AURORA INVEST S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 66.106.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 2 juin 2006

Résolution

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de la nomination de la société ALPHA ACCOUNTING AG ayant son siège social à FL-9494 Schaan, Felbaweg 10, comme administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2011.

MAYA INVEST LIMITED / ALPHA ACCOUNTING AG / PARAMOUNT ACCOUNTING SERVICES LIMITED

Signature / Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2006, réf. LSO-BR00582. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052444.03//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

ADIA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 46.544.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 2 juin 2006, réf. LSO-BR00672, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(052425.03/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

MAUI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 57.699.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2006, réf. LSO-BR00856, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2006.

Signature.

(052426.03/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

MAUI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 57.699.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2006, réf. LSO-BR00860, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2006.

Signature.

(052427.03/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

SOPRIMMO S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 14.256.

L'an deux mille six, le onze mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOPRIMMO S.A. HOLDING, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 14 octobre 1976. Les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé avec effet au 1^{er} janvier 2000, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 858 du 23 novembre 2000.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques Reckinger, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Claudine Haag, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Michèle Helminger, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Adoption d'une durée illimitée et modification afférente de l'article quatre des statuts.
2. Suppression des articles six et sept des statuts devenus sans objet.
3. Modification de la troisième phrase du deuxième alinéa de l'article douze des statuts comme suit:
«En cas de vacance, le Conseil d'Administration peut pourvoir au remplacement de tout administrateur.»
4. Suppression du dernier alinéa de l'article douze des statuts relatif au cautionnement des administrateurs et du commissaire.
5. Suppression des mots «et pour la première fois en mil neuf cent soixante-dix-huit» à l'article dix-neuf des statuts.

6. Suppression du bout de phrase «exception faite du premier exercice qui commence à la date de la constitution et se termine le trente et un décembre 1977» à l'article vingt-cinq des statuts.

7. Rajout à l'article vingt-sept des statuts de la disposition suivante:

«Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes dans les conditions prévues par la loi.»

8. Remplacement à l'article vingt-huit des statuts des mots «les articles 1144» par «les articles 144.»

9. Suite à la suppression des articles six et sept des statuts, renumérotation des articles suivants.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'adopter une durée illimitée pour la Société et de modifier l'article quatre des statuts comme suit:

«La durée de la Société est illimitée».

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de supprimer les articles six et sept des statuts devenus sans objet.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier la troisième phrase du deuxième alinéa de l'article douze des statuts comme suit:

«En cas de vacance, le Conseil d'Administration peut pourvoir au remplacement de tout administrateur.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de supprimer le dernier alinéa de l'article douze des statuts relatif au cautionnement des administrateurs et du commissaire.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de supprimer les mots «et pour la première fois en mil neuf cent soixante-dix-huit» à l'article dix-neuf des statuts.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de supprimer le bout de phrase «exception faite du premier exercice qui commence à la date de la constitution et se termine le trente et un décembre 1977» à l'article vingt-cinq des statuts.

Septième résolution

L'Assemblée décide de rajouter à l'article vingt-sept des statuts la disposition suivante:

«Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes dans les conditions prévues par la loi.»

Huitième résolution

L'Assemblée décide de remplacer à l'article vingt-huit des statuts les mots «les articles 1144» par les mots «les articles 144.»

Neuvième résolution

Suite à la suppression des articles six et sept des statuts, l'Assemblée décide de renuméroter les articles suivants.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Reckinger, C. Haag, M. Helminger, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 17 mai 2006, vol. 436, fol. 77, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 mai 2006.

H. Hellinckx.

(054441.03/242/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

SOPRIMMO S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 14.256.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 mai 2006.

H. Hellinckx.

(054444.03/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

FINPLATZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve.
R. C. Luxembourg B 116.909.

STATUTS

L'an deux mille six, le dix-huit mai.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. FINSEV S.A., société anonyme de droit Luxembourg, avec siège social à Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve, R.C.S. Luxembourg B n° 103.749,

ici représentée par Monsieur Marco Sterzi, conseil économique, né à I-Milan, le 10 novembre 1964, résidant à Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 mai 2006;

2. Monsieur Marco Sterzi, conseil économique, né à I-Milan, le 10 novembre 1964, résidant à Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

La susdite procuration, après signature ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de FINPLATZ S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Le conseil d'administration aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services aux sociétés du groupe auquel elle appartient, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital autorisé de la société tel que défini plus amplement à l'alinéa 3 ci-après, est fixé à EUR 1.000.000 (un million d'euros), représenté par 500.000 (cinq cent mille) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euros).

Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 50.000 (cinquante mille euros), représenté par 25.000 (vingt-cinq mille) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euros).

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 18 mai 2011, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligatoires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, aux choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives d'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Le conseil d'administration peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme de pouvant dépasser six années et en tout temps révocable par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voie de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions, signées par tous les administrateurs, seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Il peut également de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des actionnaires déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Tous documents et toutes nominations de mandataires engageront valablement la société s'ils sont signés au nom de la société par la signature conjointe de deux administrateurs ou encore par la signature individuelle du préposé à la gestion journalière, dans les limites de ses pouvoirs, ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 18. L'assemblée générale annuelle pourra par simple décision allouer aux administrateurs une rémunération appropriée pour l'accomplissement de leurs fonctions.

Art. 19. L'assemblée générale légalement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Ses décisions engagent les actionnaires absents, opposés ou qui se sont abstenus au vote.

Art. 20. Pour être admis aux assemblées générales, tout actionnaire doit déposer ses titres au porteur ou ses certificats nominatifs au siège social ou aux établissements désignés dans les avis de convocation cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.

Art. 21. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le 3^e jeudi du mois de mars de chaque année à 18.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure. Les assemblées générales ordinaires se tiendront à Luxembourg, au lieu indiqué dans la convocation et les assemblées générales extraordinaires au lieu désigné par le conseil d'administration.

Art. 22. L'assemblée générale entendra le rapport du conseil d'administration et du commissaire, votera sur l'approbation des rapports et des comptes et sur la distribution des profits, procédera aux nominations requises par les statuts, donnera décharge aux administrateurs et aux commissaires et traitera des autres questions qui pourront lui être dévolues.

Toute action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra voter en personne ou par mandataire, lequel ne sera pas nécessairement actionnaire.

Tout actionnaire aura le droit de demander un vote au scrutin secret.

Art. 23. L'assemblée générale délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévus par la loi peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions sous réserve des limites prévues par la loi.

Art. 24. Le conseil d'administration sera responsable de la convocation des assemblées ordinaires et extraordinaires.

Il sera obligé de convoquer une assemblée générale chaque fois qu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit, le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour.

Tout avis contenant convocation à l'assemblée générale doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut déterminer la forme des mandats à employer et exiger qu'ils seront déposés dans le délai et au lieu qu'il indiquera.

Art. 25. Le président du conseil d'administration ou en son absence, l'administrateur qui le remplace, préside les assemblées générales.

L'assemblée choisira parmi les assistants un scrutateur. Les autres membres du conseil d'administration complètent le bureau.

Art. 26. Les procès-verbaux de l'assemblée générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui le demande.

Toutefois, au cas où les délibérations de l'assemblée doivent être conformes, les copies et les extraits qui en seront délivrés pour être produits en justice ou ailleurs, doivent être signés par le président du conseil d'administration et par un autre administrateur.

Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 27. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 28. Chaque année, à la clôture de l'exercice social, le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi.

A la même époque, les comptes seront clos et le conseil d'administration préparera un compte des profits et pertes de l'année sociale écoulée. Au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle, l'administration soumettra le bilan de la société et le compte des pertes et profits en même temps que son rapport, ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi au commissaire. Ils seront déposés 15 jours avant l'assemblée au siège social de la société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance durant les heures de bureau normales.

Art. 29. L'excédent créditeur du compte des profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminé par le conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital souscrit.

Le solde restant du bénéfice ne restera à la disposition de l'assemblée générale.

Les dividendes, s'il y a lieu à leur distribution, seront distribués à l'époque et au lieu fixés par le conseil d'administration endéans les limites fixées par l'assemblée générale.

Avec les approbations prévues par la loi et en respectant les autres prescriptions légales des dividendes intérimaires peuvent être payés par le conseil d'administration.

L'assemblée générale peut décider d'affecter des profits et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

Dissolution - Liquidation

Art. 30. La société pourra être dissoute à tout moment par décision d'une assemblée générale suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Art. 31. Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs.

Sur l'actif net, provenant de la liquidation après apurement du passif, il sera prélevé la somme nécessaire pour rembourser le montant libéré des actions; quant au solde, il sera réparti également entre toutes les actions.

Disposition générale

Art. 32. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2006.

La première assemblée générale annuelle se réunira le 3^e jeudi du mois de mars 2007 à 18.00 heures.

Par exception à l'article 9 et 13 des statuts, le premier président ainsi que le premier administrateur-délégué peuvent être nommés par l'assemblée générale à tenir immédiatement après la constitution de la société.

Souscription

Les statuts de la société ayant été établis, les comparants déclarent souscrire aux 25.000 actions représentant l'intégralité du capital social comme suit:

1. FINSEV S.A., précitée, vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	24.999
2. M. Marco Sterzi, préqualifié, une action	1
Total: vingt-cinq mille actions	25.000

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 50.000 (cinquante mille euros) se trouve dès à présent à la disposition libre de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 2.500.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparantes préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- M. Marco Sterzi, conseil économique, 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg;
- Mlle Francesca Docchio, employée privée, 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg;
- M. Xavier Mangiullo, employé privé, 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

3. Le mandat des administrateurs viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2011.

4. Monsieur Achille Severgnini, réviseur d'entreprises, né à I-Milan, le 4 janvier 1972, demeurant à I-Milan, 9, Via Camperio, a été appelé aux fonctions de commissaire.

5. Le mandat du commissaire viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

6. Le siège social est fixé à Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

7. L'assemblée autorise dès à présent le conseil d'administration à désigner un ou plusieurs de ses membres comme délégué(s) à la gestion journalière, le(s)quel(s) portera(ont) le titre d'administrateur(s)-délégué(s).

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays aux comparants, ès qualités qu'ils agissent, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Sterzi, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2006, vol. 154S, fol. 2, case 8. – Reçu 500 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2006.

J. Delvaux.

(055604.03/208/266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

TULICO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 80.224.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2006, réf. LSO-BR00858, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2006.

Signature.

(052429.03/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

FPM FUNDS, SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

H. R. Luxemburg B 80.070.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2005, eingetragen in Luxemburg, am 7. Juni 2006, Ref. LSO-BR01155, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg am 8. Juni 2006 hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS INVESTMENT S.A.

Verwaltungsgesellschaft

Unterschriften

(052430.03//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

ANCHOR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 80.123.

Au cours de sa réunion du 16 mai 2006, le Conseil d'administration de la société a décidé du transfert du siège social à l'intérieur de la ville de Luxembourg de son adresse existante 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, à sa nouvelle adresse 35A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet à compter du 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour ANCHOR HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2006, réf. LSO-BQ05979. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052475.03/1021/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

DYNAMIC FUNDS, SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1115 Luxemburg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
H. R. Luxemburg B 81.617.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2005, eingetragen in Luxemburg, am 7. Juni 2006, Ref. LSO-BR01152, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg am 8. Juni 2006 hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS INVESTMENT S.A.

Verwaltungsgesellschaft

Unterschriften

(052432.03//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

VALUE STAR, SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1115 Luxemburg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
H. R. Luxemburg B 74.384.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2005, eingetragen in Luxemburg, am 7. Juni 2006, Ref. LSO-BR01151, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg am 8. Juni 2006 hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS INVESTMENT S.A.

Verwaltungsgesellschaft

Unterschriften

(052433.03//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

DWS DYNAMIC, SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1115 Luxemburg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
H. R. Luxemburg B 109.452.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2005, eingetragen in Luxemburg, am 7. Juni 2006, Ref. LSO-BR01150, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg am 8. Juni 2006 hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS INVESTMENT S.A.

Verwaltungsgesellschaft

Unterschriften

(052435.03//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

**S.F.C. REVISION. Société fiduciaire, comptable et de révision,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2546 Luxemburg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxemburg B 85.446.

Société constituée originairement sous la forme d'une société civile au nom de S.F.C. REVISION suivant acte établi sous seing privé, en date du 2 janvier 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N°180 du 11 avril 1997. Les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé, en date du 22 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N°145 du 5 mars 1999; suivant acte sous seing privé en date du 27 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N°130 du 9 février 2000; suivant acte sous seing privé en date du 30 mars 2001, la société adoptant notamment sa dénomination actuelle, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N°1007 du 14 novembre 2001; et suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 15 janvier 2002, la société adoptant notamment sa forme juridique actuelle de société à responsabilité limitée, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N°645 du 25 avril 2002.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2006, réf. LSO-BR01408, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2006.

S.F.C. REVISION, Société fiduciaire, comptable et de révision

Signatures

(052802.03//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2006.

RED VALLEY (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Share capital: EUR 12,500.**Registered office: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 116.902.**STATUTES**

In the year two thousand six, on the twenty-third day of May.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

RED VALLEY LIMITED, a limited liability company, existing and organised under the laws of Guernsey, having its registered office at Nerine House, St. George's Place, St. Peter Port, Guernsey GY1 3ZG, registered under Company number 30880,

represented by Xavier Nevez, lawyer with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on May 19, 2006.

The said proxy, after having been signed *in varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:**I. Name - Registered office - Object - Duration****Art. 1. Name**There exists private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name RED VALLEY (LUXEMBOURG), S.à r.l. (hereafter the Company), which is governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).**Art. 2. Registered office**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office of the Company may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers (as used in these Articles, «board of managers» means the sole manager if the said board consists of a single manager only) of the Company. The registered office may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of partners (as used in these Articles, «general meeting of partners» means the sole partner if there is no more than one partner) adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Purpose

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuations risk and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 4. Duration

4.1. The duration of the Company is unlimited.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or other similar event affecting one or more of its partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles and in accordance with the Law.

Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties. If the company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

6.4. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code. For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.5. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.6. The Company may redeem its own shares in compliance with the law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. Manager(s) need not be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time without cause (ad nutum).

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by Law or these Articles to the general meeting of partners shall fall within the competence of the board of managers, which shall be empowered to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more agents, whether partners or not, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state that they were duly informed and had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by a consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are valid if approved by a majority of the votes cast. Resolutions of the board of managers shall be recorded in minutes signed by all managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. Participation in a meeting by such means is deemed to constitute participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple counterparts of identical minutes and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company provided that such commitment is in compliance with these Articles and with applicable Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights

12.1. If the Company is owned by a sole partner, such partner shall have all powers conferred by Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner shall have voting rights in proportion to the partner's ownership interest in the Company.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of partners may be taken without a meeting by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the resolution. Signatures of partners may appear on a single document or on multiple counterparts of an identical resolution and may be evidenced by original or facsimile signature.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than one half of the share capital of the Company.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three-quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and end on the thirty-first day of December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts shall be established, and the board of managers shall prepare a balance sheet setting out the Company's assets and liabilities and the profit and loss account.

14.3. The balance sheet and the profit and loss account shall be submitted for approval to the general meeting of partners who shall vote specifically as to whether discharge is given to the board of managers and, if applicable, the statutory auditors.

Art. 15. Allocation of Profits

15.1. The gross profits of the Company as stated in its annual accounting, after deduction of general expenses, amortisation and expenses, shall constitute the Company's net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be annually allocated to the statutory reserve, until the reserve is equal to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) Interim accounts are established by at least one manager;
- (ii) These interim accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- (iii) The decision to pay interim dividends is taken by general meeting of the partners;
- (iv) The above decision is taken after the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be partners, appointed by resolution of the general meeting of partners, which will determine the powers and remuneration of the liquidators. Unless otherwise provided in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers available under applicable law for the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company shall be distributed to the partners in proportion to their share ownership in the Company.

VII. General provision

Art. 17. Reference is made to the provisions of applicable Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2006.

Subscription - Payment

Thereupon, RED VALLEY LIMITED, prenamed and represented as stated hereabove, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all 500 shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which must be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty Euro (1,250 EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period:
 - EMPPoint, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur, registered with the Luxembourg trade and companies' register, under the number B 93.821.
2. The registered office of the Company is set at 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who speaks and reads English, states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of any conflict in meaning between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

RED VALLEY LIMITED, une société limitée existante et organisée sous le droit de Guernsey, ayant son siège social Nerine House, St. George's Place, St. Peter Port, Guernsey GY1 3ZG, immatriculée sous le numéro de Société 30880, ici représentée par Xavier Nevez, juriste, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 mai 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**Art. 1^{er}. Dénomination**

Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination RED VALLEY (LUXEMBOURG), S.à r.l. (la Société), qui est régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents Statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société (dans ces Statuts, «conseil de gérance» désigne le gérant si ledit conseil ne se compose que d'un seul gérant). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des associés (dans ces Statuts, «assemblée générale des associés» désigne l'associé unique lorsque la Société n'a qu'un seul associé) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit, incluant l'acquisition et l'octroi de brevets concernant de tels droits de propriété intellectuelle, de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au

profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et tous autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers. En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

6.4. La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil. Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.5. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le souhaite.

6.6. La société pourra racheter ses parts sociales en conformité avec les dispositions légales applicables.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s) nommé(s) par résolution de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne doivent pas nécessairement être actionnaire(s).

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant de la Société.

Art. 9. Procédure

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit (par courrier ou téléfax ou tous autres moyens électroniques de communication y compris le courrier électronique).

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation

La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers, par la simple signature d'au moins un gérant ou par la ou les signature(s) simple ou conjointes de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

12.1. Si la Société est représentée par un associé unique, cet associé exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit que ce soit par courrier, téléfax ou tous autres moyens de communication électronique y compris par courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises sans assemblée par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par téléfax soit tous autres moyens de communication électronique y compris le courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par un original ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant ensemble, au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le conseil de gérance prépare un bilan avec l'indication des valeurs actives et passives de la Société auquel est annexé un sommaire de tous ses engagements et des dettes du/des gérants et associés à l'égard de la Société et un compte des pertes et profits.

14.3. Le bilan et le compte des profits et pertes seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des associés qui devront spécialement voter pour donner décharge au conseil de gérance, et, le cas échéant, au commissaire.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net de la société. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment sous réserve du respect des conditions suivantes:

- (i) Des comptes intérimaires doivent être établis par au moins un gérant;
- (ii) Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;
- (iii) L'assemblée générale des associés est seule compétente pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
- (iv) La décision susvisée n'est adoptée que dans la mesure où la Société s'est assurée que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition

contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus qui leur sont confiés par la loi applicable pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

RED VALLEY LIMITED, précédemment nommée, représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'intégralité du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les cinq cents (500) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante euros (1.250 EUR).

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée comme gérant de la Société pour une durée indéfinie:
 - EMPoint, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 93.821.
2. Le siège social de la Société est fixé au 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et lit l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: X. Nevez, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 30 mai 2006, vol. 436, fol. 95, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 juin 2006.

H. Hellinckx.

(05244.03/242/411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2006.

FALLOWFIELD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 86.136.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société,
qui s'est tenue en date du 30 mai 2006 au siège social*

L'Assemblée décide de mettre fin au mandat de commissaire aux comptes de la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A.

L'Assemblée décide de nommer la société ALEXANDER J. DAVIES, S.à r.l., 7, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg aux fonctions de commissaire aux comptes. Le mandat du commissaire aux comptes arrivera à échéance en 2007.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2006, réf. LSO-BR01382. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052476.03/520/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

DWS HEDGE, SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1115 Luxemburg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
H. R. Luxemburg B 104.431.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2005, eingetragen in Luxemburg, am 7. Juni 2006, Ref. LSO-BR01147, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg am 8. Juni 2006 hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS INVESTMENT S.A.

Verwaltungsgesellschaft

Unterschriften

(052436.03//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

DB VITA S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1115 Luxemburg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
H. R. Luxemburg B 35.917.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2005, eingetragen in Luxemburg, am 7. Juni 2006, Ref. LSO-BR01130, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg am 8. Juni 2006 hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DB VITA S.A.

Unterschriften

(052438.03//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

JOCONDE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxemburg B 87.366.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2006, réf. LSO-BR01391, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

Signature.

(052441.03/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

D.B.M.G., DISTRIBUTION BUSINESS MANAGEMENT GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R. C. Luxemburg B 71.579.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 30 janvier 2006

Au cours l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 30 janvier 2006 les actionnaires ont adopté les résolutions suivantes:

Sont nommés administrateurs pour une période de 6 ans soit jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes de 2012:

- Monsieur Emmanuel Meeus demeurant à B-1200 Bruxelles, 97, avenue Louis Guillaumeont,

- Monsieur Gontran Stiernon demeurant à B-1500 Halle, 525, Chaussée de Nivelles,

- Monsieur Mohamed Ghaucha, employé privé, né le 14 janvier 1966 à Wavre, demeurant à B-2861 Sint-Katelijne-Waver, en remplacement de Monsieur Patrick Talazac.

Est nommé Administrateur-délégué:

- Monsieur Gontran Stiernon demeurant à B-1500 Halle, 525, Chaussée de Nivelles.

Est nommé commissaire aux comptes pour une période de 6 ans soit jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes de 2012:

- Démission de CHRYSALL, S.à r.l., R.C. B 39.955, de ses fonctions de commissaire aux comptes.

- La société MONEYLIFT R.C. B 96.010, avec siège à L-1371 Luxembourg, 31, Val Ste Croix.

Le siège social de la société est fixé à L-1371 Luxembourg, 31, Val Ste Croix.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. Stiernon

L'administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2006, réf. LSO-BQ09078. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052449.03/1091/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

CDO MASTER INVESTMENTS 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 84.584.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2006, réf. LSO-BR01385, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

Signature.

(052443.03/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

FORSETE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 88.864.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2006, réf. LSO-BR01383, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

Signature.

(052445.03/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

SCIROCCO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 87.955.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2006, réf. LSO-BR01375, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

Signature.

(052446.03/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

CDO MASTER INVESTMENTS 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 86.062.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2006, réf. LSO-BR01364, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

Signature.

(052447.03/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

GENERAL ELECTRICAL EQUIPEMENTS LUXEMBOURG S.A. (GEEL), Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 80.300.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 2 mai 2006

L'Assemblée Générale des actionnaires autorise le Conseil d'Administration à nommer Monsieur Hyacinthe Getti, chef d'entreprise, demeurant 38, rue de la Chiers à F-54400 Longwy, aux fonctions d'administrateur-délégué.

Extrait des décisions du Conseil d'Administration du 2 mai 2006

Le Conseil d'Administration accepte la démission de M. Alloua Nedjai de ses fonctions d'administrateur-délégué.

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Hyacinthe Getti, prédit, comme nouvel administrateur-délégué. Son mandat d'administrateur-délégué prendra fin en même temps que son mandat d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

A. Nedjai

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2006, réf. LSO-BQ09086. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052455.03/1091/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

MISTRAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 87.422.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2006, réf. LSO-BR01361, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

Signature.

(052448.03/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

ZIMMER LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 96.226.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2006, réf. LSO-BR01360, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2006.

Signature.

(052450.03/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

FIERRO INVESTORS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 78.383.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2006, réf. LSO-BR00578, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(052452.03//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

ZIMMER INVESTMENT LUXEMBOURG S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 101.984.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2006, réf. LSO-BR01359, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2006.

Signature.

(052453.03/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

NETCLEANSE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 98.199.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui s'est tenue en date du 29 mai 2006 au siège social

L'Assemblée décide de mettre fin au mandat de commissaire aux comptes de la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A.

L'Assemblée décide de nommer la société ALEXANDER J. DAVIES, S.à r.l., 7, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg aux fonctions de commissaire aux comptes. Le mandat du commissaire aux comptes arrivera à échéance en 2008.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2006, réf. LSO-BR01350. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052480.03/520/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

CAIXA FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 30.492.

L'an deux mille six, le vingt janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CAIXA FUNDS (la «Société»), une société d'investissement à capital variable ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, constituée en vertu de la loi luxembourgeoise suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 9 mai 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 7 août 1989. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, prénommée, en date du 2 décembre 1991, publié au Mémorial du 18 février 1992, et suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 mai 2005, publié au Mémorial du 7 novembre 2005.

L'assemblée est présidée par Madame Catherine Henrotte, employée de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Frédérique Vatriquant, employée de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Monsieur Manuel Isidro, employé de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire d'acter que:

I. La présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des convocations, contenant l'ordre du jour, envoyées par lettre recommandée à tous les actionnaires nominatifs en date du 19 décembre 2005.

II. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires, les membres du bureau et le notaire instrumentaire. La dite liste signée par les membres du bureau restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Résolution unique

Approuver la fusion de la Société avec PARWORLD, une société d'investissement à capital variable à compartiments multiples organisée sous la partie I de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 et ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2952 Luxembourg et, après avoir entendu

(i) le rapport du conseil d'administration de la Société expliquant et justifiant le projet de fusion publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et déposé au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg,

(ii) le rapport du réviseur d'entreprises prescrit par l'article 266 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales préparé par ERNST & YOUNG LUXEMBOURG.

1. Approuver plus spécifiquement la fusion telle que détaillée dans le projet de fusion.

2. Fixer au 20 janvier 2006 ou à toute autre date déterminée par l'assemblée sur proposition du président de l'assemblée (cette date ne pouvant pas être postérieure de plus de six mois à la date de l'assemblée générale extraordinaire), la Date Effective de la fusion, telle que définie dans le projet de fusion.

3. Décider qu'à la Date Effective de la fusion, l'actif et le passif (les «Avoirs») de la Société seront transmis de plein droit au compartiment PARWORLD GARANTIZADO MIXTO GLOBAL tel que décrit en détail dans le projet de fusion.

4. Décider qu'à la Date Effective, PARWORLD émettra au profit des actionnaires de CAIXA FUNDS - FONCAIXA GARANTIZADO MIXTO GLOBAL, des actions dans le compartiment PARWORLD GARANTIZADO MIXTO GLOBAL tel que décrit en détail dans le projet de fusion. Le nombre d'actions émises sera d'une action de PARWORLD GARANTIZADO MIXTO GLOBAL pour une action de CAIXA FUNDS - FONCAIXA GARANTIZADO MIXTO GLOBAL. Les nouvelles actions dans PARWORLD seront émises sous forme nominative et appartiendront à la catégorie «Classic».

5. Déclarer que suite à la fusion, la Société cessera d'exister à la Date Effective et que toutes les actions de la Société seront annulées.

IV. Le projet de fusion, les rapports sur la fusion émis par ERNST & YOUNG LUXEMBOURG et PricewaterhouseCoopers Luxembourg, les rapports des conseils d'administration de la Société et de PARWORLD sur la fusion, les rapports financiers contenant les comptes annuels révisés des trois dernières années de la Société et de PARWORLD, l'état comptable de la Société arrêté au 30 novembre 2005, les prospectus en vigueur et un projet de prospectus de PARWORLD étaient disponibles pour inspection par les actionnaires de la Société et de PARWORLD à compter du 19 décembre 2005, et des copies de ces documents pouvaient être obtenues gratuitement sur demande aux sièges sociaux de la Société et PARWORLD.

V. A la date de la présente assemblée générale extraordinaire, aucun actionnaire de PARWORLD détenant au moins cinq pour cent (5%) des actions en circulation de PARWORLD n'a demandé la tenue d'une assemblée générale extraordinaire de PARWORLD, conformément à l'article 264 c) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, afin de délibérer sur le projet de fusion avec la Société.

VI. Il résulte de la liste de présence que parmi les 5.378.422 actions émises et en circulation, 5.378.422 actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. Qu'à la suite de ce qui précède, la présente assemblée

générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur l'ordre du jour. L'assemblée générale extraordinaire, après en avoir délibéré, prend la résolution suivante:

Résolution unique

Les actionnaires décident d'approuver la fusion par absorption de la Société dans PARWORLD.

1. Les actionnaires décident d'approuver plus spécifiquement les conditions de la fusion telles que décrites dans le projet de fusion publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1415 du 19 décembre 2005.

2. Les actionnaires fixent au 20 janvier 2006 la Date Effective de la fusion.

3. Les actionnaires décident d'approuver la transmission de plein droit à la Date Effective des Avoirs de la Société au compartiment PARWORLD GARANTIZADO MIXTO GLOBAL tel que décrit en détail dans le projet de fusion.

4. Les actionnaires décident d'approuver l'émission à la Date Effective d'actions nouvelles au profit des actionnaires de CAIXA FUNDS - FONCAIXA GARANTIZADO MIXTO GLOBAL dans le compartiment PARWORLD GARANTIZADO MIXTO GLOBAL tel que décrit en détail dans le projet de fusion.

L'émission des actions se fera au taux d'échange d'une action de PARWORLD GARANTIZADO MIXTO GLOBAL pour une action de CAIXA FUNDS - FONCAIXA GARANTIZADO MIXTO GLOBAL. Les nouvelles actions de PARWORLD seront émises sous forme nominative et appartiendront à la catégorie «Classic».

5. Les actionnaires déclarent que suite à la fusion, la Société cessera d'exister à la Date Effective et que toutes les actions de la Société seront annulées.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Constatation

Le notaire soussigné, conformément à l'article 271, alinéa 2 de la loi sur les sociétés commerciales, a vérifié et atteste par les présentes l'existence et la légalité du projet de fusion et tous les autres actes et exigences formelles imposées par la loi à la société en relation avec la fusion projetée.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le Notaire le présent acte.

Signé: C. Henrotte, F. Vatriquant, M. Isidro, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 30 janvier 2006, vol. 435, fol. 21, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2006.

H. Hellinckx.

(054374.03/242/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

IMMO BELGE INVEST S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 75.378.

Par la présente, la société VOET & CO, S.à r.l. dénonce le siège social de la société IMMO BELGE INVEST S.A. situé à L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

Bertrange, le 29 mai 2006.

VOET & CO, S.à r.l.

L. Voet

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2006, réf. LSO-BR00879. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052454.02//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

KANLIPE S.A.H., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 33.102.

Objet: KANLIPE S.A.H. (R.C.S. Luxembourg n° B 33.102).

Résiliation de la convention de services et de domiciliation.

Nous vous informons par la présente que notre Société a résilié la convention de services et de domiciliation conclue en date du 18 février 2003 avec effet au 23 septembre 2001 nous liant à la société sous rubrique et ce avec effet au 19 avril 2006.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

C. Bitterlich / J.-P. Reiland

Sous Directeur / Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2006, réf. LSO-BP06398. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052497.02//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

VTS CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 112.136.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2006, réf. LSO-BR01355, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

Signature.

(052456.03/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

EURO-GATE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 92.300.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, réf. LSO-BQ09287, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(052459.03/1024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

SYNTHESIS FUND ADVISORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 76.026.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, réf. LSO-BQ09279, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(052462.03/1024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

TRINORO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 115.958.

Extrait des contrats de cession de parts de la Société prenant effet au 6 avril 2006

En vertu des actes de transfert de parts de la Société prenant effet au 6 avril 2006, MORGAN STANLEY REAL ESTATE FUND V INTERNATIONAL-TE, LP, MORGAN STANLEY REAL ESTATE FUND V INTERNATIONAL-T, LP, MORGAN STANLEY REAL ESTATE INVESTORS V INTERNATIONAL, LP et MORGAN STANLEY REAL ESTATE FUND V SPECIAL INTERNATIONAL, LP ayant leur siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ont transféré 420 de leurs parts détenues dans la Société à PIRELLI & C. REAL ESTATE S.p.A., ayant son siège social à Viale Sarca 222, 20126 - Milan, Italie comme suit:

- MORGAN STANLEY REAL ESTATE FUND V INTERNATIONAL-TE, LP	153 parts sociales
- MORGAN STANLEY REAL ESTATE FUND V INTERNATIONAL-T, LP	177 parts sociales
- MORGAN STANLEY REAL ESTATE INVESTORS V INTERNATIONAL, LP	38 parts sociales
- MORGAN STANLEY REAL ESTATE FUND V SPECIAL INTERNATIONAL, LP	52 parts sociales

L'actionariat de la société sera désormais comme suit:

- MORGAN STANLEY REAL ESTATE FUND V INTERNATIONAL-TE, LP	283 parts sociales
- MORGAN STANLEY REAL ESTATE FUND V INTERNATIONAL-T, LP	329 parts sociales
- MORGAN STANLEY REAL ESTATE INVESTORS V INTERNATIONAL, LP	70 parts sociales
- MORGAN STANLEY REAL ESTATE FUND V SPECIAL INTERNATIONAL, LP	98 parts sociales
- PIRELLI & C. REAL ESTATE S.p.A.	420 parts sociales

Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2006, réf. LSO-BR00634. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052469.03/710/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

GREIWELS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-8059 Bertrange, Gréiwelshaff.

R. C. Luxembourg B 116.864.

—

STATUTS

L'an deux mille six, le trente mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Josy Christophory, employé privé, né à Luxembourg, le 10 juillet 1975, demeurant à L-8059 Bertrange, Gréiwelshaff.

2) Mademoiselle Claudine Kremer, éducatrice, née à Luxembourg, le 19 février 1977, demeurant à L-4980 Reckange/ Mess, 2, am Dall.

Lesquels comparants ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les parties ci-avant désignées et toutes personnes, physiques ou morales, qui pourront devenir associées dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la location de matériel de banquet et de salles de fête et l'organisation de manifestations et de fêtes.

Elle est également autorisée de vendre des boissons alcoolisées et non-alcoolisées. Dans le cadre de son objet primaire et dans les limites prévues par les lois luxembourgeoises et/ou étrangères, disposant en matière d'autorisation d'établissement, la Société est également autorisée de mettre en disposition du personnel de service.

La Société pourra enfin effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières, et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement. Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de GREIWELS, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Bertrange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés. La Société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays ou à l'étranger.

Art. 6. Le capital est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Ces parts sont souscrites comme suit:

1) Monsieur Josy Christophory, prénommé	120
2) Mademoiselle Claudine Kremer, prénommée	5
Total: cent vingt-cinq parts sociales	125

Les associés déclarent et reconnaissent que le montant du capital, soit la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), est entièrement libéré et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs et pour cause de morts à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 10. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, lesquels représentent la Société soit individuellement, soit conjointement. Leurs pouvoirs seront fixés par l'assemblée générale des associés. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'elle possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés qui peuvent le reporter à nouveau ou le distribuer.

Art. 16. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales et ses amendements successifs se trouvent remplies.

Le notaire instrumentaire a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et finit le 31 décembre 2006.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ sept cents euros (700,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la Société est établie à L-8059 Bertrange, Gréiwelshaff.

2. L'assemblée désigne comme gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Josy Christophory, employé privé, né à Luxembourg le 10 juillet 1975, demeurant à L-8059 Bertrange, Gréiwelshaff.

3. La Société sera valablement engagée par la seule signature du gérant unique.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. Christophory, C. Kremer, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 31 mai 2006, vol. 470, fol. 47, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 12 juin 2006.

M. Schaeffer.

(054844.03/5770/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2006.

ARAGORN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 75.019.

Au cours de sa réunion du 16 mai 2006, le Conseil d'administration de la société a décidé du transfert du siège social à l'intérieur de la ville de Luxembourg de son adresse existante 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, à sa nouvelle adresse 35A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet à compter du 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour ARAGORN HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2006, réf. LSO-BQ05980. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052478.03/1021/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

NEW TECH VENTURE CAPITAL MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 74.726.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, réf. LSO-BQ09273, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(052465.03/1024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

ANDROCLES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 84.323.

Extrait du contrat de cession de parts signé le 30 décembre 2005

En vertu de l'acte de cession de titres du 30 décembre 2005, LOAMI LIMITED ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, a transféré la totalité de ses parts détenues dans la Société de la manière suivante:

167 parts sociales à

TYNEDALE LIMITED ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar.

Les associés de la société sont à présent:

TYNEDALE LIMITED 167 parts sociales

REIT ASSET MANAGEMENT 333 parts sociales

Luxembourg, le 24 avril 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. / CMS MANAGEMENT SERVICES S.A.

Gérant / Gérant

Signatures / Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ02879. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052464.03/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

MIRANT LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 116.878.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the thirtieth of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

MIRANT ASIA-PACIFIC LIMITED, having its registered office at Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM 12, Bermuda.

The founder is here represented by Mr Régis Galiotto, jurist, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée» which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, of July 31, 1929 on Holding Companies, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «société à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole partner may join with one or more joint partners and, in the same way, the following partners may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole partner, he exercises the powers devolved to the General Meeting of partners.

Art. 2. The Company's name is MIRANT LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in fi-

financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any partner are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Parts

Art. 8. The Company's capital is set at USD 75,000 (seventy-five thousand United States Dollars), represented by 1,875 (one thousand eight hundred seventy-five) parts of USD 40 (forty United States Dollars) each.

Art. 9. Each part confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The parts are freely transferable among the partners.

Parts may not be transferred inter vivos to non-partners unless members representing at least three-quarters of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The parts are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a partner or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Partners' decisions

Art. 14. Partners' decisions are taken by partner's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the partners number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each partner shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by partners representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the partners are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting partners whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of partners representing the three-quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the Company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of partners together with the balance sheet.

Art. 18. Each partner may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the partners.

However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners at the pro-rata of their participation in the share capital of the Company.

A sole partner can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2006.

Subscription - Payment

All the 1,875 (one thousand eight hundred seventy-five) parts representing the capital have been entirely subscribed by MIRANT ASIA-PACIFIC LIMITED, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of USD 75,000 (seventy-five thousand United States Dollars) is as now at the disposal of the Company MIRANT LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand four hundred Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration:

- Mr John William Holden III, Director, with professional address at 1155 Perimeter Center West, Atlanta, GA 30338, USA,

- Mr Dominique Robyns, Director, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the joint signatures of any two managers.

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary, have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trente mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

MIRANT ASIA-PACIFIC LIMITED, une société de droit de Bermuda, ayant son siège social à Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM 12, Bermuda.

Fondateur ici représenté par Monsieur Régis Galiotto, juriste, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera MIRANT LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt finan-

cier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à USD 75.000 (soixante-quinze mille dollars américains), représenté par 1.875 (mille huit cent soixante-quinze) parts sociales de USD 40 (quarante dollars américains) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où

ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

Les 1.875 (mille huit cent soixante-quinze) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par MIRANT ASIA-PACIFIC LIMITED, prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de USD 75.000 (soixante-quinze mille dollars américains) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille quatre cents euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur John William Holden III, Directeur, avec adresse professionnelle au 1155 Perimeter Center West, Atlanta, GA 30338, USA,

- Monsieur Dominique Robyns, Directeur, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par les signatures conjointes de deux gérants.

2) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2006, vol. 154S, fol. 9, case 10. – Reçu 584,16 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2006.

J. Elvinger.

(054980.03/211/366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2006.

NEW TECH VENTURE CAPITAL MANAGEMENT II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 104.699.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, réf. LSO-BQ09271, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(052466.03/1024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

ARCTURUS INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 77.472.

Au cours de sa réunion du 16 mai 2006, le Conseil d'administration de la société a décidé du transfert du siège social à l'intérieur de la ville de Luxembourg de son adresse existante 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, à sa nouvelle adresse 35A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet à compter du 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour ARCTURUS INVESTMENT HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2006, réf. LSO-BQ05982. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052483.03/1021/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

ICM DIVERSIFIED ALPHA FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 94.280.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, réf. LSO-BQ09283, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(052467.03/1024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

ICMOS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 94.282.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, réf. LSO-BQ09289, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(052470.03/1024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

MBS FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 37.077.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, réf. LSO-BQ09297, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(052472.03/1024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

MARGAS, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2310 Luxembourg, 32, avenue Pasteur.
H. R. Luxemburg B 116.850.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendsechs, den einunddreissigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

- 1) Herr Andreas Fischli, Kaufmann, geboren in Basel (Schweiz), am 4. Mai 1952, wohnhaft in L-2310 Luxembourg, 32, avenue Pasteur, und
- 2) Frau Maria Grazia Fischli-Orlando, kaufmännische Angestellte, geboren in Menziken (Schweiz), am 10. Dezember 1961, wohnhaft in L-2310 Luxembourg, 32, avenue Pasteur,

Welche Komparenten, erklärten eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gründen zu wollen und den unterfertigten Notar baten, folgenden Gesellschaftsvertrag zu beurkunden.

Rechtsform - Benennung - Sitz - Zweck - Dauer

Art. 1. Zwischen den Inhabern der nachfolgend geschaffenen Anteile und denen, die es später werden können, wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung errichtet, die geregelt wird durch die bestehenden Gesetze und namentlich durch die Gesetze vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung und deren Abänderungsgesetze, sowie durch vorliegende Satzung.

Art. 2. Die Gesellschaft nimmt den Namen MARGAS, S.à r.l. an.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Er kann durch Beschluss der Gesellschafter in jede andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist das Betreiben von einer oder mehreren Tankstellen begreifend den Verkauf von jeglichen Ölprodukten und deren Derivaten sowie den Verkauf von jeglichen Ersatzteilen, Kraftfahrzeug- und Autozubehör, die Leistung von Wartungsdiensten, den Verkauf von Lebensmitteln, alkoholischen Getränken, Softdrinks, Souvenirs und allen gleichartigen oder ähnlichen Artikeln respektiv Lebensmitteln wobei die vorstehende Aufzählung nicht einschränkend ist.

Die Gesellschaft kann ihre Tätigkeiten sowohl in Luxemburg als auch im Ausland entfalten.

Die Gesellschaft kann alle finanziellen, gewerblichen, beweglichen oder unbeweglichen Handlungen tätigen, welche der Erfüllung oder der Ausdehnung des Gesellschaftszweckes dienlich oder nützlich sind.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbestimmte Dauer errichtet.

Kapital - Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf zwölftausendfünfhundert (12.500,-) Euro, aufgeteilt in einhundert (100) Anteile mit einem Nennwert von je einhundertfünfundzwanzig (125,-) Euro, alle gezeichnet und voll eingezahlt.

Jeder Anteil gibt Anrecht an einem Teil der Aktiva und Gewinne der Gesellschaft im direkten Verhältnis der bestehenden Anteile.

Art. 7. Zwischen den Gesellschaftern sind die Anteile frei übertragbar.

Die Übertragung von Anteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter ist nur gestattet mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

Im Falle einer Übertragung wird, gemäss den Bestimmungen von Artikel 189 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, der Wert eines Anteils auf der Basis der drei letzten Bilanzen der Gesellschaft bewertet und, im Falle wo die Gesellschaft weniger als drei Geschäftsjahre zählt wird er bewertet aufgrund der Bilanz des letzten Geschäftsjahres oder jener der beiden letzten Geschäftsjahre.

Geschäftsführung

Art. 8. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet, die nicht Gesellschafter zu sein brauchen.

Sie werden von den Gesellschaftern ernannt und abberufen.

Die Geschäftsführer werden für eine unbestimmte Zeit ernannt und haben die ausgedehntesten Vollmachten gegenüber Drittpersonen.

Spezifische oder beschränkte Vollmachten können für bestimmte Angelegenheiten an Bevollmächtigte, die nicht Gesellschafter sein müssen, erteilt werden.

Geschäftsjahr - Bilanz - Gewinnverteilung

Art. 9. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 10. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres wird durch die Geschäftsführung ein Inventar der Aktiva und Passiva und eine Bilanz, welche das Inventar zusammenfasst, sowie eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Saldo dieses Kontos, nach Abziehung der allgemeinen Unkosten, Lasten, Abschreibungen und Rückstellungen ist der Nettogewinn. Von diesem Nettogewinn werden jährlich fünf Prozent abgezogen zugunsten der gesetzlichen Reserve.

Der Restbetrag wird unter den Gesellschaftern verteilt, wobei diese, handelnd laut den gesetzlichen Bestimmungen, entscheiden können, dass der Restbetrag auf das folgende Jahr übertragen oder auf eine aussergesetzliche Reserve geschrieben wird.

Auflösung

Art. 11. Die Gesellschaft wird nicht durch den Tod, die notorische Zahlungsunfähigkeit, die gerichtliche Entmündigung oder den Bankrott eines Gesellschafters aufgelöst.

Sollte die Gesellschaft aufgelöst werden, so wird die eventuelle Liquidation vom oder von den Geschäftsführern im Amt oder von einem oder mehreren Liquidatoren, von der Generalversammlung der Gesellschafter ernannt, ausgeführt. Der oder die Liquidatoren sind mit den ausgedehntesten Vollmachten zur Realisierung der Aktiva und zur Zahlung der Passiva ausgestattet.

Die Aktiva der Liquidation werden, nach Abzug der Passiva, unter die Gesellschafter im Verhältnis ihrer zukünftigen Anteile aufgeteilt.

Allgemeine Bestimmungen

Art. 12. Für alle in der gegenwärtigen Satzung nicht ausdrücklich vorgesehenen Punkte verweisen die Parteien auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Errichtung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2006.

Zeichnung und Einzahlung

Die vorgenannten Parteien haben diese Anteile wie folgt gezeichnet:

1) Andreas Fischli, vorgenannt, fünfzig Anteile	50
2) Maria Grazia Fischli-Orlando, vorgenannt, fünfzig Anteile	50
Total: einhundert Anteile	100

Alle diese Anteile sind gezeichnet und vollständig in bar eingezahlt worden, so dass ab heute der Betrag von zwölftausendfünfhundert (12.500,-) Euro der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem unterfertigten Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich bestätigt.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Entgelte und Lasten irgendwelcher Art, die der Gesellschaft bei ihrer Gründung erwachsen oder die sie zu tragen hat, belaufen sich auf ungefähr eintausendsechshundert (1.600,-) Euro.

Gründungsversammlung

Sofort nach Gründung der Gesellschaft haben sich die Anteilhaber, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1) Zum Geschäftsführer wird auf unbestimmte Zeit ernannt Herr Andreas Fischli, Kaufmann, geboren in Basel (Schweiz), am 4. Mai 1952, wohnhaft in L-2310 Luxemburg, 32, avenue Pasteur.

Die Gesellschaft wird rechtskräftig verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.

2) Der Gesellschaftssitz ist in L-2310 Luxemburg, 32, avenue Pasteur.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar hat die Komparenten darauf hingewiesen, dass die Gesellschaft zwecks Ausübung der vor- genannten Tätigkeit im Besitz einer seitens der zuständigen Behörden ausgestellten Ermächtigung sein muss.

Die Komparenten bestätigen ausdrücklich diesen Hinweis erhalten zu haben.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorhergehenden an die Komparenten, haben dieselben, mit dem Notar gegenwärtige Ur- kunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. Fischli, M.G. Fischli-Orlando, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2006, vol. 153S, fol. 76, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2006.

A. Schwachtgen.

(054619.03/230/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

ANTICIMEX REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 88.005.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 17 mai 2006

L'Assemblée Générale du 17 mai 2006 reconduit les mandats d'Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale qui sta- tuera sur les comptes au 31 décembre 2006 de:

- Monsieur Mikael Roos,
- Monsieur Mats Samuelsson.

L'Assemblée Générale du 17 mai 2006 nomme au poste d'Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2006:

- Monsieur Karl-Ove Andersson, résidant 6, Blavingevagen, 12757 Alsusjo,
- Madame Clare Hargreaves, résidant 19, rue de Bitbourg, L-2015 Luxembourg.

L'Assemblée reconduit DELOITTE S.A. Luxembourg, comme Réviseur d'Entreprise. Son mandat prendra fin immé- diatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2005.

Pour la société ANTICIMEX REINSURANCE S.A.

SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2006, réf. LSO-BQ07450. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052530.03/682/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.